80 B 15

ABC FEU

Société à responsabilité limitée au capital de 15.245 euros

Siège social 56 bis rue Jean Duvert - 33290 BLANQUEFORT

RCS BORDEAUX 317 166 197

Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux

Le 05 FEV. 2011

sous le N° 2182

Florence PLANTIER
Contrôleur

Enregistré à SIE DE LAGNY-SUR-MARNE
le 17/01/2011 Bordereau n°2011/33 Case n°
Enregistrement 428 €
Total liquidé cent quatre-vingt-dix-huit euros
Montant des Pénalités quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros
Le Contrôleur

Ext 360

CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés :

Monsieur Bernard GAUDOU, né le 10 avril 1946 à TUNBINGEN (Allemagne) , demeurant 6 impasse des Pommiers, 16600 TOUVRE, de nationalité française, marié à Madame Ginette COUSTILLAS, née le 4 novembre 1947 à SORGES (24),

Ci-après dénommé "Le cédant",

D'une part,

Et :

La société BATEXT, SARL au capital de 2.200.000 euros, dont le siège social est 2 avenue Ampère, Z.I. – 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS, immatriculée au RCS de Melun sous le numéro 344 334 107, Représentée par Monsieur Patrick TEILLET, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,
Ci-après dénommé "Le cessionnaire",

D'autre part,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Au terme de statuts enregistrés la 10 octobre 1979 à Bordeaux Aval, bord. 184-4/43, ainsi que de divers autres actes, il existe une société à responsabilité limitée dénommée ABC FEU au capital social de 15.244,90 euros divisé en 1.000 parts sociales de 15,24 euros chacune, dont le siège social est à BLANQUEFORT (33) 56 bis rue Jean Duvert, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEREAU sous le numéro 317 166 197 et dont l'objet social consiste en la mise en œuvre de moyens pour la prévention, l'étude, la vente, la location, l'entretien de tout matériel de sécurité et de lutte contre le feu extincteurs, armement général, poste d'incendie, recharges, etc.

Le cédant détient 387 parts sociales numérotées 12 à 97, 180, 181, 191 à 200 et 712 à 1000.

I - CESSION DE PARTS

Par les présentes, le cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, la pleine propriété de **TROIS CENT QUATRE VINGT SEPT PARTS SOCIALES** de la Société ABC FEU lui appartenant à la société BATEXT, qui accepte.

Les parts cédées sont numérotées 12 à 97, 180, 181, 191 à 200 et 712 à 1000.

II - PROPRIETE - JOUISSANCE

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour.

En conséquence, le cessionnaire aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur ces parts après cette date.

III - CONDITIONS GENERALES

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Le cessionnaire reconnaît avoir reçu, avant ce jour

un exemplaire des statuts de la Société, à jour, certifiés conformes par le Gérant ;
un extrait des inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés concernant la Société dont les parts sont présentement cédées.

IV - PRIX - MODALITES DE PAIEMENT

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix total de **VINGT CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS** (25.500 €) pour la totalité des parts cédées, laquelle somme est payée comptant ce jour.

Le cédant donne bonne et valable quittance au cessionnaire du paiement de la somme de 25.500 euros.

V - ORIGINE DE PROPRIETE

Les parts cédées ont été attribuées lors de la constitution de la société en contrepartie des apports en numéraires réalisés par les cédants à la constitution.

VI – INTERVENTION DU CONJOINT DU CEDANT

En application de l'article 1424 du code civil, Madame Ginette COUSTILLAS, conjoint commun en biens de Monsieur Bernard GAUDOU intervient aux présentes pour donner son consentement à la cession.

VI - DECLARATIONS GENERALES

1 - Chaque cédant et cessionnaire déclare

qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et, plus spécialement, qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective dans le cadre de la loi du 13 juillet 1967 ou de celle du 25 janvier 1985, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions, ni ne sont en état de cessation des paiements ou déconfiture ;
- et qu'ils sont résidents français au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

2 Le cédant déclare

qu'il n'existe de son chef ou de celui des précédents propriétaires des parts cédées, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies ;
- que les parts cédées sont libre de tout nantissement ou promesse de nantissement ;
que la Société dont les parts sont présentement cédées n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et liquidation judiciaires.

VII - FORMALITES DE NOTIFICATION

Monsieur Patrick TEILLET, gérant de la société, déclare avoir ce jour reçu un original des présentes à titre de notification et dispense en conséquence le cessionnaire de toute autre signification.

VIII - ENREGISTREMENT

Les parties déclarent

que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du Code général des impôts ;
- que la Société dont les parts sont présentement cédées est soumise à l'impôt sur les sociétés ;
que les droits de cession de droits sociaux sont dus au taux de 3 %, exigibles lors de l'enregistrement de la présente cession devant intervenir dans le mois des présentes ;
- que les parts cédées portent sur 387 parts, sur les 1.000 parts composant le capital social, et qu'en conséquence l'abattement pour le calcul des droits d'enregistrement est de 8.901 euros.

IX - FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire, qui s'y oblige.

Fait en six exemplaires originaux,

A GRETZ ARMAINVILLIERS, le 20 décembre 2010.

Monsieur B. GAUDOU **Madame G. COUSTILLAS** **La société BATEXT** **Monsieur P. TEILLET**

BATEXT
2, Avenue Ampère
77220 GRETZ ARMAINVILLIERS
Tél 01 64 25 44 00
RC Melun B 344 334 107